

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/N/TPKM/85

3 mai 2006

(06-2128)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

## NOTIFICATION

1.	<b>Membre de l'Accord adressant la notification:</b> <u>TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU</u> <b>Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:</b>
2.	<b>Organisme responsable:</b> Département de la santé
3.	<b>Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant):</b> Blé
4.	<b>Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable:</b> Pays exportant les produits visés vers le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu.
5.	<b>Intitulé, langue et nombre de pages du texte notifié:</b> <i>Draft of Pesticide Residue Limits in Foods</i> (Projet d'établissement de limites maximales de résidus de pesticides dans les produits alimentaires) – disponible en anglais, 1 page
6.	<b>Teneur:</b> Établissement de limites maximales de résidus (LMR) de pesticides pour le chlorpyrifos et le chlorpyrifos-méthyl sur le blé.
7.	<b>Objectif et raison d'être:</b> <input checked="" type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires, <input type="checkbox"/> santé des animaux, <input type="checkbox"/> préservation des végétaux, <input type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites
8.	<b>Norme, directive ou recommandation internationale:</b> <input checked="" type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius, <input type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE), <input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux, <input type="checkbox"/> Néant <b>S'il existe une norme, directive ou recommandation internationale, en donner la référence correcte et indiquer brièvement en quoi le texte notifié est différent:</b> La LMR pour le chlorpyrifos sur le blé a été fixée par la Commission du Codex Alimentarius, ce qui n'est pas le cas de la LMR pour le chlorpyrifos-méthyl.

<b>9. Documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles:</b> <i>Draft of Pesticide Residue Limits in Foods</i> (24 avril 2006, référence ( <i>Food No.</i> ) 0950403070), disponible en anglais auprès de l'autorité nationale responsable des notifications, du point d'information national et du Département de la santé. La modification sera publiée au Journal officiel au moment de l'adoption. Les textes peuvent être téléchargés dans leur intégralité à l'adresse: <a href="http://food.doh.gov.tw/english/Acts_Regulations/Proposed.htm">http://food.doh.gov.tw/english/Acts_Regulations/Proposed.htm</a>
<b>10. Date projetée pour l'adoption:</b> À déterminer
<b>11. Date projetée pour l'entrée en vigueur:</b> À déterminer
<b>12. Date limite pour la présentation des observations:</b> 20 juin 2006 <b>Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations:</b> [ ] autorité nationale responsable des notifications, [ ] point d'information national ou adresse, numéro de télécopie et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:  Bureau of Food Safety Department of Health 12F, 100 Ai-Kuo E. Rd., Taipei, Taiwan, Postal Code 100 Téléphone: 886-2-23210151 ext 349 Fax: 886-2-23929723 Courrier électronique: <a href="mailto:fskaoit@doh.gov.tw">fskaoit@doh.gov.tw</a>
<b>13. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu:</b> [X] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national ou adresse, numéro de télécopie et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:  Bureau of Food Safety Department of Health 12F, 100 Ai-Kuo E. Rd., Taipei, Taiwan, Postal Code 100 Téléphone: (+886) 2 23210151 ext 349 Fax: (+886) 2 23929723 Courrier électronique: <a href="mailto:fskaoit@doh.gov.tw">fskaoit@doh.gov.tw</a>